

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance (CPE) La ribambelle en folie Ltée	Numéro de permis 2001910	Date d'inspection Le 06 mars 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire la Ribambelle en Folie Ltée		Numéro de téléphone (506) 423-6401	
Adresse 40 rue De L'École Saint-Léonard NB E7E 1Y6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	03 mars 2023	06 mars 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Reçu conformité par courriel.			
Commentaires généraux			
Aucune visite à l'établissement.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 mars 2023

Date

original signé par
Lynne Bijeau Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 mars 2023

Date